

Royaume de Belgique

**SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement,
Direction générale de l'Environnement**

**AR 12 octobre 2010 réglementant les exigences minimales de rendement et les niveaux
des émissions des polluants des appareils de chauffage alimentés en combustible solide**

Fabricant:	
Nom du fabricant	STOVEPLANET
Adresse du fabricant	DE BRUWAAN 17 9700 OUDENAARDE BELGIUM

Produit(s):	
Type de combustible	Renewable – Solid Fuel
Type of products	Wood pellets-fired room heater NBN EN 14785
Puissance	2.68 - 9.36 KW
Modèle	FREEPOINT
Type	FREEPOINT MODO
N° CE	FREEPOINT MODO

Niveaux d'émission:		
CO	.008 % or mg/Nm3 or gr/Nm3	NBN EN 14785
PM	18.8 % or mg/Nm3 or gr/Nm3	NBN EN 14785
EFF	89 %	NBN EN 14785

informations supplémentaires :	
le nom de l'organisme agréé	KIWA Gastec ITALIA S.P.A
Numéro de rapport	2002763 Rev.01
les coordonnées de la personne habilitée à signer la déclaration	FABIEN DE VOS
le lieu et la date de la déclaration	03-09-2019 9700 OUDENAARDE
Informations environnementales concernant les combustibles solides recommandés	Utilisez uniquement des granulés de bois de bonne qualité d'un diamètre de 6 mm et d'une longueur de maximum 30 mm. Les granulés de bois de bonne qualité sont reconnaissables d'après les caractéristiques suivantes : - Granulés de bois conforme à la norme 6mm DIN+ / Ö-norm+ / EN+ ou l'équivalent - Densité > 600 kg/m ³
Informations environnementales concernant les combustibles solides non-recommandés	N'utilisez pas d'autres combustibles que les granulés de bois recommandés.

Nous certifions par la présente que la série des appareils spécifiée ci-après est conforme au modèle type décrit dans la déclaration de conformité CE, qu'elle est fabriquée et mise sur le marché conformément aux exigences définies dans l'arrêté royal du 12 octobre 2010 réglementant les exigences minimales de rendement et les niveaux des émissions de polluants des appareils de chauffage alimentés en combustible solide.

	FABIEN DE VOS
--	----------------------

Date d'impression: 03-09-2019